

Guide pas à pas

« Je finalise mon dossier / Je demande le paiement »



1 CLOTURER MON DOSSIER

[Clôturer mon dossier – Avancement du dossier](#)
[Clôturer mon dossier – Plateforme Agir](#)

2 JUSTIFICATIFS TECHNIQUES

[Liste des justificatifs techniques à déposer](#)
[Justificatifs techniques – Synthèse technique](#)
[Justificatifs techniques – Labellisation Accueil Vélo](#)
[Justificatifs techniques – Bilan d'étude](#)
[Où déposer mes justificatifs techniques ?](#)

3 JUSTIFICATIFS FINANCIERS

[Liste des justificatifs financiers à déposer](#)
[Justificatifs financiers – Télécharger l'ERG](#)
[Justificatifs financiers – Remplir l'ERG](#)
[Justificatifs financiers – Factures acquittées et RIB](#)
[Où déposer mes justificatifs financiers ?](#)

4 RECAP'

[Récapitulatif des justificatifs par axe](#)

PROCESSUS DE CLOTURE & CONTACT

[Questions réponses](#)



Votre projet vélotourisme est-il terminé ?

Axe 1 Devenir Accueil Vélo

Tous les travaux prévus à la demande ont été **réalisés** et vous avez obtenu votre labellisation **Accueil Vélo**



Axe 2 Planter des aires de services

Toutes les aires prévues ont été **réalisées** et sont désormais accessibles aux cyclotouristes

Axe 3 Financement d'études

L'étude est **terminée**, vous avez reçu tous les **livrables** de la part de votre prestataire.

- Si **oui**, vous pouvez passer à la clôture de votre demande d'aide en suivant les étapes suivantes.
- Si **non**, merci de nous contacter à l'adresse velotourisme@ademe.fr



Se connecter à votre compte Agir



agirpourlatransition.ademe.fr



Plusieurs pièces justificatives sont nécessaires pour valider le versement de votre subvention.

Sur votre dossier, dans la rubrique « **Mes demandes d'aides** », cliquer sur votre demande d'aide « **Développer le vélotourisme** ».

Plusieurs pièces sont à transmettre :

1) Des **justificatifs financiers**

2) Des **justificatifs techniques**

DESCRIPTION	DISPOSITIF D'AIDE	SUIVI ADEME	ÉTAT D'AVANCEMENT	MES DÉPENSES	ÉCHÉANCES TECHNIQUES	ÉCHÉANCES DE PAIEMENT	DOCUMENTS	MA STRUCTURE
-------------	-------------------	-------------	-------------------	--------------	----------------------	-----------------------	-----------	--------------



JUSTIFICATIFS TECHNIQUES

Rubrique – Échéances techniques sur votre dossier Agir



Liste des justificatifs techniques à déposer

Axe 1 Devenir Accueil Vélo

- ☐ Une synthèse avec :
l'**attestation certifiée sincère de la réalisation** de l'opération par le porteur de projet et le **rapport technique** comprenant photographies des aménagements et adresse exacte des implantations
- ☐ La labellisation Accueil Vélo

Axe 2 Planter des aires de services

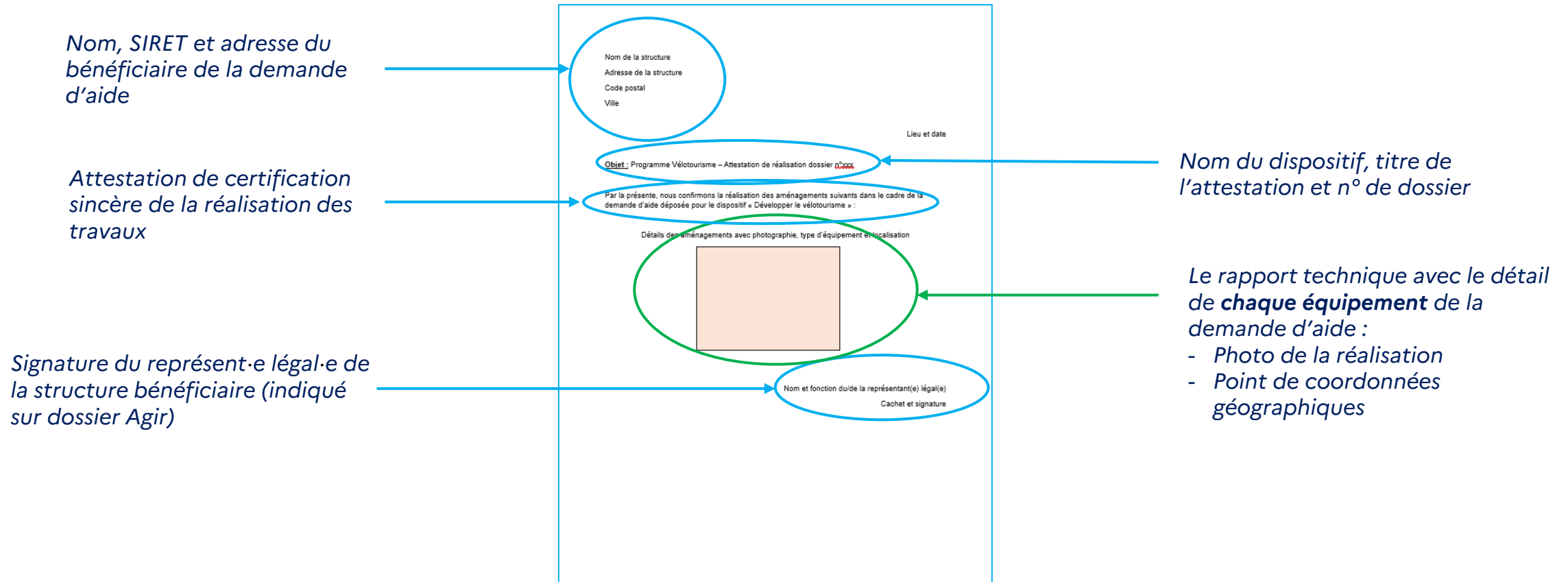
- ☐ Une synthèse avec :
l'**attestation certifiée sincère de la réalisation** de l'opération par le porteur de projet et le **rapport technique** comprenant photographies des aménagements et adresse exacte des implantations

Axe 3 Financement d'études

- ☐ Le bilan de l'étude



L'attestation certifiée sincère de la réalisation des aménagements et le rapport technique doivent faire l'objet **d'un seul document synthèse signé et sous format PDF.**





Pour justifier l'obtention du label *Accueil Vélo*, vous pouvez déposer au choix :

- L'**acte d'engagement au référentiel** de qualité *Accueil Vélo* signé par votre référent·e *Accueil Vélo* et votre structure
- La **grille d'évaluation positive de votre audit** signée par votre référent·e *Accueil Vélo*

La **facture d'adhésion** à la marque et une **photo de la plaque *Accueil Vélo*** peuvent également être transmises en complément.



Les justificatifs techniques concernant la réalisation des études sont variables selon les études commandées, vous devez déposer :

- Le **bilan de l'étude** réalisée (obligatoire)
- Les **différents livrables** prévus au CCTP ou CDC de l'étude (variable selon étude)



Où déposer mes justificatifs techniques ?

 RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*  ADEME
AGENCE DE LA
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

Calendrier

Type de justificatif	Date prévisionnelle de remise	Déposer justificatif
Rapport final	15 Juin 2021	Déposer +

PREMIER DEPOT
Choisir le justificatif concerné puis
cliquer sur « Déposer + »

Titre *

Choisir un document

Annuler **Ajouter un document**

Renseigner un titre cohérent qui
oriente sur le type de pièce présentée
(PV de réception, Schéma
hydraulique...)
Puis ajouter le fichier et cliquer sur
« Ajouter un document »

Sur le justificatif on peut voir le
nombre de fichiers ajoutés
Cliquer sur le texte pour voir le
document

Calendrier

Type de justificatif	Date prévisionnelle de remise	Déposer justificatif
Rapport final	15 avril 2024	✓ Justificatif déposé (1) +

Il est possible d'ajouter
plusieurs fichiers



JUSTIFICATIFS FINANCIERS

Rubrique – Échéances de paiement sur votre dossier Agir



Les justificatifs financiers à déposer sont communs à tous les axes du dispositif.

Axes 1, 2 & 3

- ☐ ERG (Etat Récapitulatif des Dépenses)
- ☐ RIB
- ☐ Factures acquittées

Pour mieux comprendre le processus de paiement vous pouvez visionner le tutoriel sur ce [lien](#).

Échéances Techniques

Si vous devez déposer un justificatif lié à une échéance technique, il est indispensable de le déposer dans cette section de façon à ce que le document soit bien lié au justificatif ou échéance correspondante, afin que l'ADEME puisse le traiter correctement.

Type de justificatif	Précision sur le justificatif	Date du justificatif	Déposer justificatif
Rapport final 	-	15 décembre 2026	Déposer +

Échéances de paiement

 Voir le tutoriel

Ce tableau présente les échéances de paiement de l'opération, et vous permet de déposer les pièces attendues pour demander le versement de l'aide.

Rappel : La demande d'aide doit être transmise par le porteur de projet auprès de l'ADEME avant tout commencement de réalisation de l'opération aidée, c'est-à-dire avant tout engagement rendant l'opération irréversible au sens du droit communautaire (par exemple : signature de devis, versement d'acompte, paiement de facture).

La date prévisionnelle correspond à la date à laquelle les pièces justificatives doivent être déposées pour déclencher le circuit de paiement. Conformément aux règles générales d'attribution des aides de l'ADEME, le paiement par l'ADEME intervient dans un délai de 60 jours comptés à partir de la date de réception par l'ADEME d'une demande de paiement complète. Elle est donc initiée à partir de la date de dépôt des justificatifs et après vérification de la validité de ces pièces par l'ADEME.

Pour la préparation des pièces justificatives, nous vous invitons à vous référer à l'article relatif au versement des aides financières des règles générales d'attribution des aides visées par le contrat et à l'annexe financière du contrat le cas échéant.

Si l'opération liée au contrat rencontre des difficultés dans sa réalisation venant modifier les dates prévisionnelles, il est obligatoire d'en informer vos correspondants à l'ADEME tel que précisé par les règles générales d'attribution des aides de l'ADEME.

Si vous devez déposer un justificatif lié à une échéance de paiement, il est indispensable de le déposer dans cette section de façon à ce que le document soit bien lié au justificatif ou échéance correspondante, afin que l'ADEME puisse le traiter correctement.



L'ERG est un document généré par l'ADEME lors de la contractualisation.
Ce document est à télécharger dans l'onglet « **documents** » de votre demande d'aide.

DESCRIPTION DISPOSITIF D'AIDE SUIVI ADEME ÉTAT D'AVANCEMENT MES DÉPENSES ÉCHÉANCES TECHNIQUES ÉCHÉANCES DE PAIEMENT **DOCUMENTS** MA STRUCTURE

Documents

Ici sont affichés tous les documents liés à votre dossier. Pour déposer un document il vous suffit de cliquer sur Ajouter un document et choisir sa catégorie.

Si vous devez déposer un justificatif il est indispensable de le déposer dans les sections Échéances Techniques et Échéances de paiement de façon à ce que le document soit bien lié au justificatif ou échéance correspondante, afin que l'ADEME puisse le traiter correctement.

Dépôt de dossier  Télécharger tout

Instruction

Juridique  Télécharger tout

Justificatifs  Télécharger tout

Echéance de paiement	Type de justificatif	Nom du document	Date de dépôt	Actions
		ERG	24 juillet 2025	

Cliquez sur la flèche pour dérouler les pièces de la liste « **Justificatifs** »

Cliquez pour télécharger l'ERG



Justificatifs financiers – Remplir l'ERG

Préciser la **date de demande d'aide**

Préciser la **date de fin de contrat ou date de fin de l'opération**

Etat Récapitulatif des Dépenses (ERD) Contrat de financement n° xxxx												
☒ Etat global établi pour la période du : au :												
Dépenses liées au volet 1 - Devenir Accueil Vélo												
Dépenses d'équipement (HTB = Hors TVA récupérable auprès du Trésor Public lorsque le bénéficiaire est assujéti à la TVA pour l'opération)	Acquisition, crédit-bail ou location	Si location, durée (en mois)	Prévisionnel			Dépenses éligibles à justifier (HTB)	Coût total de l'opération (HTB)	Dépenses réalisées (à compléter par le bénéficiaire)				
			Coût total de l'opération (HTB)	Nombre d'unité	Unité			Nombre d'emplacements	Unité	Dépenses éligibles à justifier (HTB)	Fournisseur	Numéro facture ou mandat
Arceaux de stationnement vélos (1 arceau = 2 emplacements)			1 725,00 €	6,00	Nombre d'emplacements	1 636,36 €			Nombre d'emplacements			
Abri avec supports d'attaches vélos			3 066,66 €	6,00	Nombre d'emplacements	3 066,65 €			Nombre d'emplacements			
Total des dépenses d'équipements			4 791,66 €			4 703,01 €						
Certification du bénéficiaire												
Je certifie : - que les dépenses ci-dessus servent directement les objectifs du projet tel que définis dans le contrat et qu'elles respectent les conditions d'éligibilité des dépenses en termes de date de réalisation et de nature ; - au vu des financements publics obtenus pour le projet, le montant de l'aide ADEME ne conduit pas à dépasser le plafond d'aide publique fixé par la réglementation nationale.												
Par ailleurs, l'ADEME se réservant la possibilité de tous contrôles qu'elle jugera nécessaire, j'ai bien noté conformément aux règles générales d'attribution des aides de l'ADEME, l'obligation de tenir à disposition de l'ADEME tous les justificatifs financiers concernant cette opération pendant une période de 10 ans à compter de la date de fin de l'opération et le reversement de tout montant qui aurait été perçu à tort.												
Certifié par : <i>Nom, qualité (ordonnateur/representant légal ou son délégué), signature, date et cachet.</i>												
Quand le contrat prévoit plusieurs taux ou critères d'aide, l'état récapitulatif doit faire apparaître distinctement les dépenses rattachées à ces différents taux ou critères d'aide.												
Certificat de contrôle												
Certificat à présenter conformément à l'article 12-2 des règles générales de l'ADEME												
Je soussigné "nom et qualité du commissaire aux comptes, du comptable public ou de l'expert comptable indépendant" certifie que :												
- chacune des dépenses exposées est inscrite dans la comptabilité et a été payée ; - les avoirs, remboursements ou autres avantages différés sont déduits du montant exposé ; - les dates de commande et d'acquisition entrent bien dans la période d'éligibilité des dépenses comme stipulé dans les règles générales de l'ADEME (entre la date de demande d'aide et la date de fin d'opération, seules les dépenses liées au certificat de contrôle sont éligibles malgré leur réalisation après la date de fin de l'opération) ; - les dépenses de personnel exposées correspondent aux définitions en annexe 1 des règles générales de l'ADEME ; - les temps justifiés font l'objet d'enregistrements dans une comptabilité analytique et d'une traçabilité suffisante conformément à la définition à la définition des dépenses de personnel en annexe 1 des règles générales de l'ADEME ; - lorsque des charges connexes exposées sur la base de coûts réels sont présentées, elles doivent faire l'objet d'une méthode de calcul retracée dans la comptabilité analytique comme stipulé dans les règles générales de l'ADEME. Elles excluent la reventilation de toutes charges directement imputables à d'autres opérations que celles qui sont												
Qualité, nom, signature, date et cachet du commissaire aux comptes, du comptable public ou de l'expert comptable indépendant												

Indiquer le **fournisseur**, le **numéro** et la date de chaque **facture** ou **mandat**

Préciser le **nombre d'unité** des équipements
NB : pour les arceaux, le nombre d'emplacements est requis. Pour rappel 1 arceau = 2 emplacements

Indiquer le **coût total HT** ou **TTC** selon contrat de **subvention** de chaque équipement et de sa pose

→ L'ERG est à déposer sous format **PDF** et **signé**.



Pour valider le versement, vous devez également déposer :

- Les **factures acquittées mentionnées sur l'ERG** avec les dénominations précises de chaque équipement. Un PDF unique avec toutes les factures est requis.
- Le **RIB** de la structure signataire



Où déposer mes justificatifs financiers ?

Un ou plusieurs fichier(s) nécessaire(s) pour **CHACQUE** pièce justificative

Échéances de paiement

Ce tableau présente les échéances de paiement de l'opération, et vous permet de déposer les pièces attendues pour demander le versement de l'aide.

La date prévisionnelle correspond à la date à laquelle les pièces justificatives doivent être déposées pour déclencher le circuit de paiement. Conformément aux règles générales d'attribution des aides de l'ADEME, le paiement par l'ADEME intervient dans un délai de 60 jours comptés à partir de la date de réception par l'ADEME d'une demande de paiement complète. Elle est donc initiée à partir de la date de dépôt des justificatifs et après vérification de la validité de ces pièces par l'ADEME.

Pour la préparation des pièces justificatives, nous vous invitons à vous référer à l'article relatif au versement des aides financières des règles générales d'attribution des aides visées par le contrat et à l'annexe financière du contrat le cas échéant.

Si l'opération liée au contrat rencontre des difficultés dans sa réalisation venant modifier les dates prévisionnelles, il est obligatoire d'en informer vos correspondants à l'ADEME tel que précisé par les règles générales d'attribution des aides de l'ADEME.

Type d'échéance	Aide prévisionnelle	Montant	Date prévisionnelle	Statut	Pièces justificatives demandées	Déposer pièces
Avance	20 %	1 788.50 €	09 avril 2021	Payé	RIB	✓ Justificatif traité (1)
Solde	80 %	7 154.00 €	15 Juin 2021	-	ERG (Etat Récapitulatif Global des dépenses)	Déposer +
					RIB	Déposer +
					Rapport final - 15 avril 2024	Déposer +

Type d'échéance	Aide prévisionnelle	Montant	Date prévisionnelle	Statut	Pièces justificatives demandées	Déposer pièces
Avance	20 %	1 788.50 €	09 avril 2021	Payé	RIB	✓ Justificatif traité (1)
Solde	80 %	7 154.00 €	15 Juin 2021	A traiter	ERG (Etat Récapitulatif Global des dépenses)	✓ Justificatif déposé (2) +
					RIB	Déposer +

PREMIER DEPOT
Choisir l'échéance concernée, la pièce justificative attendue puis cliquer sur « Déposer + »

Renseigner un titre cohérent qui oriente sur le type de pièce présentée (PV de réception, Schéma hydraulique, RIB..) puis ajouter le fichier et cliquer sur Ajouter un document

Titre *

Choisir un document

Annuler Ajouter un document

Le nombre de fichiers déposés est affiché entre parenthèses. Il est possible de cliquer sur le texte pour afficher les fichiers dans la section documents



Récap'



Avez-vous déposé tous vos justificatifs ?

Axe 1 Devenir Accueil Vélo

- ☐ Une **synthèse technique** **format PDF** contenant :
l'**attestation certifiée sincère de la réalisation** de
l'opération par le porteur de
projet et le **rapport technique** comprenant
photographies des
aménagements et adresse
exacte des implantations
- ☐ La labellisation Accueil Vélo
- ☐ ERG sous format **PDF** et
signé
- ☐ Factures acquittées **sous**
format PDF unique
- ☐ RIB

Axe 2 Planter des aires de services

- ☐ Une **synthèse technique** **format PDF** contenant :
l'**attestation certifiée sincère de la réalisation** de
l'opération par le porteur de
projet et le **rapport technique** comprenant
photographies des
aménagements et adresse
exacte des implantations
- ☐ ERG sous format **PDF** et **signé**
- ☐ Factures acquittées **sous**
format PDF unique
- ☐ RIB

Axe 3 Financement d'études

- ☐ Le bilan de l'étude
- ☐ ERG sous format **PDF** et **signé**
- ☐ Factures acquittées **sous format**
PDF unique
- ☐ RIB



1^{ère} étape :

L'équipe vélotourisme doit valider vos justificatifs techniques.
Si besoin de changement ou modification, l'équipe vous contactera.

2^{ème} étape :

Après validation des justificatifs, votre dossier sera vérifié par la cellule de paiement.
La cellule de paiement pourra revenir vers vous si besoin de précisions sur les pièces déposées.

Le versement de la subvention peut intervenir jusqu'à **2 mois après validation technique**.

QUESTIONS / REPONSES

N'hésitez pas à nous contacter sur l'adresse mail

velotourisme@ademe.fr

